

Les établissements recevant du public font l'objet de dispositions spécifiques à respecter vis-à-vis de la sécurité incendie, définies dans le Règlement de sécurité.

CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) - INC01

(Type de bâtiments concernés : ERP)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender les mécanismes du feu et les grands principes de la prévention incendie
- Connaître le rôle et les responsabilités des différents acteurs de la prévention
- Connaître la classification des bâtiments
- Appréhender les dispositions générales du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- Appréhender les liens entre accessibilité et sécurité incendie

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les services techniques
- Les élus

DURÉE : 1 journée de formation.

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- Théorie du feu (triangle, classes de feu, les causes)
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- Propagation du feu (conduction, convection, rayonnement, projection)
- La résistance et la réaction au feu des éléments et matériaux de construction

LE RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Obligations des propriétaires et des chefs d'établissement
- Rôle et mission du service de sécurité
- Les autres acteurs : rôles et missions

LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES ERP

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des ERP
- Dispositions constructives et techniques
- Évacuation des personnes en situation de handicap

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas concrète portant sur la mise en sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP).

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners